



**Canton de DREUX 1**

**Arrondissement de DREUX**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le **mardi 18 juin**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

**Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Adjoint ; Thierry BELLOIS, Éric BROCHARD, Philippe GEHAN, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET, Dominique VIOLETTE, Jacques ISAMBERT, Alice GAUTHIER, Conseillers municipaux.**

**Absents excusés : Yves DEMORA (pouvoir à Y. ECOLAN), Claudia COURTOIS (pouvoir à V. BASTON),**

**Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.**

**La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/03/2024 : Aucune observation n'est faite.**

Approbation à l'unanimité.

**Délibération n° 1 : Garderie : tarif présence occasionnelle rentrée 2024/2025 et modification du règlement**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération n° 24.03.06 du 27/02/2024 relative aux tarifs de garderie en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2024 puisque l'ajout d'un tarif est nécessaire.

Mme Chiapperin qui rappelle les tarifs de la garderie périscolaire à mettre en application à compter de la rentrée scolaire 2024 précise que certains parents oublient de réserver cette prestation sur BL Enfance, ce qui apporte des désordres dans l'organisation du service garderie. Il est proposé d'appliquer un tarif dit « de dépannage » pour les enfants dont aucune réservation n'a été faite. Il est rappelé que toute réservation doit être effectuée entre le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois précédent la présence de l'enfant en garderie.

**Les coûts seront les suivants à partir de septembre 2024 :**

Tarif présence le matin : 1,40 €

Tarif présence le soir : 2,60 €

Tarif dépannage présence matin : 2,80 €

Tarif dépannage présence soir : 5,20 €

Mme le Maire signale qu'un avenant au règlement doit être fait.

**Accord à l'unanimité.**

## **Délibération n° 2 : Modification durée service hebdomadaire Adjoint technique : rentrée 2024/2025**

Mme le Maire explique aux conseillers municipaux que la durée hebdomadaire de travail d'un agent technique permanent en CDD jusqu'au 03/09/2024 doit être modifiée au renouvellement de son contrat. Celui-ci stipule aujourd'hui une durée hebdomadaire de 22,50 heures, cependant l'agent effectue 2,25 heures en sus, payées en heures complémentaires. Ces heures sont destinées à l'entretien de la salle de regroupement de la maternelle. Aussi, il est proposé de renouveler le contrat de cet agent à compter du 04/09/2024 en modifiant sa durée hebdomadaire de travail qui sera de 24,75 heures annualisées. Etant donné que le changement de durée de service envisagé n'excède pas 10 % de l'emploi d'origine, il n'est pas nécessaire de créer un nouveau poste.

**Accord à l'unanimité.**

## **Délibération n° 3 : Prorogation dérogation des rythmes scolaires : rentrée 2024/2025**

Mme le Maire rappelle que depuis la fin des TAP la durée légale des temps scolaires est restée sur la base des cinq jours. Les communes ayant souhaité passer à la semaine de quatre jours ont dû demander une dérogation par convention renouvelable tous les trois ans. Cette convention arrive à terme au 5 juillet 2024. Le conseil d'école du 11 juin a accepté de reconduire cette convention. Il est donc demandé à l'assemblée d'accepter de renouveler cette demande de dérogation à la semaine de cinq jours pour maintenir l'organisation du temps scolaire sur quatre jours.

**Accord à l'unanimité.**

## **Délibération n° 4 : Adhésion à Primot: nouvel espace numérique de travail (ENT) des écoles (par l'académie)**

Mme le Maire informe les conseillers que l'Education nationale impose désormais un nouveau service numérique au profit des enseignants et des parents mais pris en charge par les collectivités. En effet, tous les ENT non conformes au droit européen doivent être fermés. Les enseignants de l'école de Marville utilisent aujourd'hui Klassly qui sera donc interdit dès la rentrée prochaine.

En conséquence, l'Académie d'Orléans-Tours propose l'outil réglementé PRIMOT. Comme déjà précisé ci-dessus, cet ENT devra être financé par la commune. L'abonnement annuel pour les quatre classes est de 180 € (45 € par classe). Il faut ajouter également l'adhésion au GIP RECIA (Centre numérique public) pour un montant de 50 € minimum (selon la taille de la collectivité).

**Accord à l'unanimité.**

## **Délibération n° 5 : Budget : Admission en non-valeur : Créances irrécouvrables Eau années 2016 à 2017**

Mme le Maire explique à l'assemblée que le Trésor public demande la prise en charge par le budget principal des créances irrécouvrables du budget Eau arrêtées en 2016 et 2017. En effet, le Trésor public n'a pas pu recouvrer certaines créances. Ces créances concernent d'une part la Ste CFK (année 2016) pour un montant de 7 723.85 € et d'autre part des particuliers (années 2013 à 2017) pour un montant de 1 915.28 €.

Mme le Maire ainsi que l'ensemble des conseillers ne comprennent pas que ces créances irrécouvrables soient absorbées par le budget principal. Ces impayés concernant le budget de l'eau doivent être imputés sur ce budget comme cela a déjà été fait auparavant. C'est donc à l'Agglomération du Pays de Dreux de prendre cette charge sur le budget eau de la commune de Marville.

**Vote contre à l'unanimité.**

### **Délibération n° 6 : Tarifs 14 juillet**

Mme le Maire annonce les tarifs de 2023 concernant les personnes extérieures : 18.00 € pour les adultes et 9.00 € pour les enfants de 3 à 10 ans.

Il est proposé d'augmenter les tarifs et de les passer à 20.00 € pour les adultes et 10.00 € pour les enfants.

**Accord à l'unanimité.**

### **Délibération n° 7 : Agglomération du Pays Drouais : Modification des statuts suite au transfert de la compétence supplémentaire gendarmerie au territoire de la commune de Nonancourt.**

Mme le Maire informe l'assemblée que le bâtiment de la gendarmerie de Nonancourt doit être complètement reconstruit. L'Agglomération s'est engagée à intervenir aux côtés de la commune de Nonancourt et à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Ce projet est en cours d'agrément auprès du Ministère de l'Intérieur, son acceptation devrait être délivrée d'ici la fin de l'année 2024. L'Agglo pourra ensuite engager les études opérationnelles, élaborer le programme technique et fonctionnel ainsi qu'arrêter le plan de financement prévisionnel de cette reconstruction.

Afin que l'Agglomération de Dreux puisse poursuivre son engagement, il convient de modifier les statuts de l'EPCI et donc d'ajouter la commune de Nonancourt dans le paragraphe « i » : Gendarmerie.

**Accord à l'unanimité.**

### **Communication et questions diverses**

Mme le Maire informe que M. Yves DEMORA a donné sa démission du poste d'Adjoint et de Conseiller municipal en raison de son départ de la commune.

Mme le Maire a reçu aujourd'hui deux remarques d'habitants mécontents des travaux de voirie en cours sur la commune commencés hier et réalisés par la Ste Colas. Une première plainte de Vigny : un habitant de la rue du Vieux Puits se plaignant de ne pas avoir été informé de ces travaux. Mme le Maire rappelle que tous les habitants de la commune ont été informés via l'application Panneau Pocket (outil mis en place depuis 3 ans maintenant). Une deuxième réclamation par une habitante d'Imbermais s'étonnant de constater que les nids de poule devant son domicile ne sont toujours pas rebouchés par la société Colas. Mme le Maire précise que tout le territoire de la commune est concerné par ces travaux de rebouchage, que la Ste Colas a débuté les travaux le 17 juin et interviendra jusqu'à mi-juillet. Il est donc un peu tôt pour faire des remarques de ce type.

Mme le Maire signale que les travaux de toiture de l'église deviennent urgents. M. Tessier de Châtaincourt est venu constater et prépare un devis pour remettre des tuiles en place. Concernant l'introduction de l'eau et la boue par la porte d'entrée, un devis a été demandé à la Ste SCCM.

Elections Législatives du 30 juin et du 07 juillet : organisation du bureau de vote.

### **Mme Chiapperin fait part aux conseillers de points abordés en conseil d'école le 11/06/2024 :**

- La Directrice demande l'autorisation d'engager un projet de sortie d'école aux Espaces Naturels d'Ecluzelles pour 2025. Ce projet se nomme « Classes Vivaldi » et remplacerait la classe découverte réalisée tous les deux ans. Mme Heitzman demande que ce projet 2025 puisse

bénéficiaire de la subvention complémentaire de 2 000 € versée tous les deux ans pour la classe découverte. Mme le Maire et les conseillers n'y voient pas d'objection.

- La clé de réarmement du boîtier alarme incendie de la classe GS/CP n'a toujours pas été retrouvée ce qui n'a pas permis d'obtenir un avis favorable à l'exercice incendie.
- La porte coulissante du dortoir de la maternelle fonctionne très mal.

Mme Chiapperin a obtenu un devis pour l'achat des auto laveuses prévues au budget 2024. La proposition financière dépasse le crédit prévu. M. Lamon propose de consulter d'autres fournisseurs.

Mme Chiapperin relance le dispositif « Voisins Vigilants ». M. Lamon explique qu'il a essayé de créer un périmètre pour l'ensemble de la commune mais ce n'est pas possible. Il faudrait créer plusieurs périmètres, peut-être un par hameau. Mme le Maire annonce que si c'est la commune qui décide de mettre en place le périmètre Voisins Vigilants, la prestation est payante : environ 1 € par habitant. Elle revient sur l'autre dispositif « Participation citoyenne » qu'elle a évoqué avec la gendarmerie dernièrement et la réponse a été que cette démarche n'était plus vraiment dans la tendance. Il est possible de remettre en discussion « les Voisins Vigilants » lors d'une prochaine séance.

M. Ecolan informe que la poubelle jaune à la cantine ne suffit plus compte-tenu des emballages et des bouteilles plastique.

**La séance est levée à 23h05**

Le secrétaire de séance

**Dominique VIOLETTE**

Le Maire

**Véronique BASTON**